Chambre des communes
House of Commons
Canada

Réponse à la pétition

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N° de la pétition : **421-00430**

De : **M. Davies (Vancouver Kingsway)**

Date : **8 juin 2016**

Inscrire le nom du signataire : **L'honorable Chrystia Freeland**

Réponse du ministre du Commerce international

Signature
Ministre ou secrétaire parlementaire

Objet

L'industrie de la fourrure

Traduction

Réponse

Le gouvernement du Canada est d'avis que l'on doit mettre fin au traitement cruel des animaux et encourage autres gouvernements à s'attaquer aux pratiques cruelles concernant les animaux.

Le Canada est membre de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'organisme intergouvernemental chargé d'améliorer la santé animale dans le monde. L'OIE a adopté des normes internationales pour la protection des animaux, qui reconnaissent la nécessité d'un traitement sans cruauté. Le Canada continuera de travailler par l'intermédiaire de l'OIE pour encourager tous les pays membres à respecter les normes établies par cet organisme.

Le Canada est lui-même un important exportateur de fourrure et s'efforce de participer de manière responsable à cette industrie. L'industrie de la fourrure crée de nombreux emplois dans diverses régions du Canada, particulièrement dans les collectivités nordiques et autochtones. Le Conseil canadien de la fourrure, l'association nationale représentant l'industrie de la fourrure canadienne, a indiqué à Affaires mondiales Canada avoir établi une politique

selon laquelle les concepteurs, les fabricants et les détaillants canadiens n’utilisent, n’achètent et ne vendent pas de produits contenant de la fourrure de chiens ou de chats. Le Conseil a également déclaré que ses membres n’ont aucun intérêt à travailler avec des fourrures provenant de ces animaux. Le gouvernement est convaincu que les déclarations faites par le Conseil canadien de la fourrure, la principale voix de l'industrie dans le pays, reflètent fidèlement la situation.